

Avis de fusion

29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE

La Société de gestion Société Générale Investment Solutions (France) a décidé de procéder à la fusion-absorption transfrontalière de votre FCP **29 Haussmann Actions Europe** (l'OPCVM absorbé) par le compartiment **European Equity** de la SICAV Luxembourgeoise **SG IS Fund** (le compartiment absorbant) géré par Société Générale Investment Solutions (Europe).

- Les parts C de l'OPCVM absorbé (FR0011443225) seront absorbées par la classe d'actions RE du compartiment absorbant (LU0859660069) de la SICAV SG IS Fund.
- Les parts D de l'OPCVM absorbé (FR0007057427) seront absorbées par la classe d'actions RE-D du compartiment absorbant (LU0859660143) de la SICAV SG IS Fund.

Cette opération, qui a reçu l'agrément de l'AMF le 30 janvier 2026, s'effectuera par voie d'absorption transfrontalière du fonds commun de placement 29 Haussmann Actions Europe par le compartiment European Equity sur la base de la valeur liquidative du **12 mars 2026**, calculée et diffusée le 13 mars 2026.

L'OPCVM absorbé se trouvera dissous de plein droit par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de la fusion.

Le jour de la réalisation de la fusion, le compartiment absorbant émettra le nombre de classes d'actions destinées à être remises aux porteurs de l'OPCVM absorbé en rémunération de leur apport.

La parité d'échange sera déterminée par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Valeur liquidative des parts de l'OPCVM absorbé}}{\text{Valeur liquidative des classes d'actions du compartiment absorbant}}$$

Compte tenu de la parité déterminée ci-dessus, les porteurs de l'OPCVM absorbé obtiendront lors de l'échange une part et/ou une fraction de classe d'actions du compartiment absorbant. Une soultre en espèce représentant la différence entre la valeur des parts apportées et la valeur des classes d'actions reçues sera, le cas échéant, versée aux porteurs de l'OPCVM absorbé.

Toutefois, si les porteurs de l'OPCVM absorbé le souhaitent, ils pourront compléter leur apport pour recevoir un nombre entier de classe d'actions ou de fractions de classe d'actions du compartiment absorbant au lieu d'être crédités du montant en euros correspondant à la soultre.

Le Document d'Informations Clés (DIC) de l'OPCVM absorbé et compartiment absorbant ainsi que le prospectus sont disponibles sur le site internet <https://investmentsolutions.societegenerale.fr> ou <https://investmentsolutions.societegenerale.lu>